

Règlement des courses
Les Foulées Nonaisiennes 11 km et trail des 2 ponts de 32 km
Du 28 juin 2020

Organisation :

Jogging Détente Nonaisienne

Mairie, 35430 La Ville es Nonais

Les Foulées Nonaisiennes 11 km

Lieu Départ/Arrivée :

Stade municipal, rue de Vigneux à La Ville es Nonais

Heure départ : 08h45.

Parcours :

11 km sur routes, chemins et sentiers côtiers.

Catégories autorisées :

- Juniors garçons et filles né(e)s en 2001-2002
- Espoirs/Seniors hommes et femmes (1986-2000)
- Masters hommes et femmes (1935 et avant-1985)

Inscriptions :

- **Par Internet** sur le site : www.nextrun.fr

Coût d'inscription au choix : 8 euros avec lot, 5 euros sans lot, 12 euros en duo avec lot.

- **Par correspondance**, bulletin d'inscription à renvoyer à :

PAWLAK Dominique, 4, rue du roi Arthur, 35430 La Ville es Nonais

Avant le 27 juin 2020, accompagné du règlement par chèque (selon choix d'inscription), à l'ordre des ***Foulées Nonaisiennes***.

- **Sur place** jusqu'à 8h15, coût d'inscription 10 euros (sans choix d'inscription).

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Retrait des dossards :

Le jour de la compétition à partir 7h30

Licenciés FFA sur présentation de la licence

Autres licenciés, et non-licenciés : fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an.

Ressortissants étrangers hors EU : fourniture photocopie de la carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.

Ravitaillements :

3 ravitaillements sont prévus sur le parcours.

Accompagnateurs :

Non autorisés.

Classements :

Scratch affiché à l'arrivée et disponible sur le site : www.nextrun.fr

Récompenses :

3 premières et premiers : coupe + lot

1^{er} de chaque catégorie : coupe

Lot à chaque participant selon le choix d'inscription.

Assurance :

Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Annulation course :

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Utilisation d'image et coordonnées :

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, en se présentant le jour même au retrait des dossards.

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus exprès de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Trail court des 2 ponts du 28 juin 2020

Organisation :

Jogging Détente Nonaisienne

Mairie, 35430 La Ville es Nonais

Lieu Départ/Arrivée :

Stade municipal, rue de Vigneux à La Ville es Nonais

Heure départ : 7h15.

Parcours :

32 km sur routes, chemins et sentiers côtiers.

Catégories autorisées :

- Espoirs/Seniors hommes et femmes (1986-2000)
- Masters hommes et femmes (1935 et avant-1985)

Inscriptions :

- **Par Internet** sur le site : www.nextrun.fr

Coût d'inscription au choix : 17 euros avant le 1^{er} juin 2020 puis 20 euros après.

- **Par correspondance**, bulletin d'inscription à renvoyer à :

PAWLAK Dominique, 4, rue du roi Arthur, 35430 La Ville es Nonais

Avant le 27 juin 2020, accompagné du règlement par chèque (selon choix d'inscription), à l'ordre des ***Foulées Nonaisiennes***.

- **Sur place** jusqu'à 06h30, coût d'inscription 25 euros.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Retrait des dossards :

Le jour de la compétition à partir 05h45

Licenciés FFA sur présentation de la licence

Autres licenciés, et non-licenciés : fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an.

Ressortissants étrangers hors EU : fourniture photocopie de la carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.

Ravitaillements :

2 ravitaillements sont prévus sur le parcours.

Attention: pas de gobelets sur l'ensemble des ravitaillements.

Équipement obligatoire :

- Sac à dos avec réserve d'eau
- Téléphone portable avec batterie chargée
- Sifflet
- Gobelet

Protection de l'environnement :

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et déchets jusqu'au ravitaillement suivant où ces derniers peuvent être déposés.

Accompagnateurs :

Non autorisés.

Classements :

Scratch affiché à l'arrivée et disponible sur le site : www.nextrun.fr

Récompenses :

3 premières et premiers : coupe + lot
1^{er} de chaque catégorie : coupe
Lot à chaque participant.

Assurance :

Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Annulation course :

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Utilisation d'image et coordonnées :

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, en se présentant le jour même au retrait des dossards.

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus exprès de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.